

**Séance du 17 décembre 2020**

**Nombre de Membres**

**Afférents au conseil municipal**  
15  
**En exercice**  
15  
**Qui ont pris part à la délibération**  
11  
**Date de Convocation**  
10/12/2020  
**Date de l'affichage**  
11/12/2020

L'an deux mil vingt et le dix-sept du mois de décembre, à vingt-heures trente, le conseil municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle polyvalente, route de Montamaud afin de faciliter le respect des mesures barrières préconisées dans le cadre de la crise sanitaire de COVID-19, sous la présidence de M. Jean-Claude CROS, maire.

**Présents :** HOCHART Danièle, LEGRAND Magda, LEPORCQ Elisabeth, MALAVAL Céline, MARTINEZ Charles-François, PEREIRA Victor, PERRET Roger, PRUNIER Daniel, SARROUY Edwige, SCHUEHMACHER Jérôme  
**Excusés ayant donné pouvoir :** BOUDES Jean-Pierre (pouvoir à M. PRUNIER), DESCAILLAUX Arlette (pouvoir à Mme LEPORCQ), GENTILHOMME Céline (pouvoir à M. SCHUEHMACHER), LAINÉ Sébastien (pouvoir à M. PEREIRA)

M. SCHUEHMACHER a été nommé secrétaire.

**DEL20048 - RESTAURANT SCOLAIRE – TARIFS 2021**

M. le maire, rappelle au conseil que par délibération en date du 16 décembre 2009 le tarif d'un repas au restaurant scolaire a été fixé à 3.70 € et le tarif d'accueil des fratries d'enfants participant au soutien scolaire à 1 €.

Il propose de maintenir ces tarifs pour 2021.

**Le conseil municipal,**  
**Où l'exposé de Monsieur le maire, après en avoir délibéré,**  
A l'unanimité,

APPROUVE la proposition de M. le maire.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Pour copie conforme,

Le Maire,  
Jean-Claude CROS



Acte rendu exécutoire  
Après publication ou notification le

**23 DEC. 2020**

Et dépôt en Préfecture le

Accusé de réception en préfecture  
034-213400351-20201217-DEL20048-DE  
Date de télétransmission : 21/12/2020  
Date de réception préfecture : 21/12/2020